

RÉGIMES DE RETRAITE

**4** jours

NOUVELLES DISPOSITIONS ET INCIDENCES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés liées à la réforme des retraites 2023 (décrets et circulaires d'application) : retraite progressive, cumul emploi retraite, carrières longues, nouvelles validations de trimestres, conditions de rachat à tarif préférentiel, nouveau minimum vieillesse

PREMIÈRE PARTIE

RETRAITE : LE RÉGIME DE BASE (2 JOURS - RTSS)

- › La retraite du régime général
- › Calcul de la pension vieillesse
- › Liquidation et paiement de la pension
- › Modalités d'attribution de la réversion

DEUXIÈME PARTIE

RETRAITE : LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO, IRCANTEC (2 JOURS - RTCR)

- › Retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO) : application de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire
- › Régime complémentaire des agents contractuels de la fonction publique : l'IRCANTEC
- › La retraite supplémentaire en entreprise

OBJECTIFS

- Définir les différentes hypothèses de date départ à la retraite d'un salarié.
- Calculer une pension de retraite de base et une pension AGIRC-ARRCO en intégrant les coefficients de solidarité et les coefficients majorants.
- Analyser les incidences de la réforme des retraites du 14 avril 2023 et de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.
- Évaluer le montant d'une pension de retraite globale d'un salarié.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 4 jours pour un panorama complet et actualisé des systèmes de retraites, des calculs, des modalités de liquidation et de tous les cas particuliers
- Une formation incontournable constituée de 2 modules complémentaires pour faire le point sur le régime général et les régimes complémentaires
- Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et gestionnaires des services RH/personnel/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, commerciaux en assurance retraite collective, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

3 285 € HT ~~3 870 € HT~~ - Réf : RET-MORTSS
3 484 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : Les retraites
(remise de 40 %, soit 198.6 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2025

RETRAITE : LE RÉGIME DE BASE

2 jours

CALCULS, LIQUIDATION ET NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2023-270 DU 14 AVRIL 2023

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés liées à la réforme des retraites 2023 (décrets et circulaires d'application) : retraite progressive, cumul emploi retraite, carrières longues, nouvelles validations de trimestres, conditions de rachat à tarif préférentiel, nouveau minium vieillesse

LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

- › Présentation du système de retraite français
- › Les différents sites internet pour mieux comprendre ses droits
- › Conditions d'ouverture de droits
 - l'âge minimum de liquidation : loi n°2023-270 du 14 avril 2023
 - cas particuliers de départs anticipés : carrières longues, salariés handicapés, retraite pour pénibilité, retraite au titre de l'incapacité permanente, retraite pour inaptitude
- › Durée d'assurance validée au régime général
 - les périodes cotisées
 - les périodes assimilées : chômage, maladie, maternité, invalidité, service national, stages d'insertion (loi de 2023)
 - les périodes rachetées : années d'études (tarifs préférentiels pour les jeunes), années incomplètes et d'activité à l'étranger
 - majoration de la durée d'assurance : majoration pour enfants, enfants handicapés, congé parental, majoration pour aidant familial
 - validation des périodes de stages et d'apprentissage (réforme 2023)

CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE

- › Base de calcul : salaires retenus (25 meilleures années) et système de revalorisation
- › Taux de pension : augmentation de la durée d'assurance carrière et décote surcote
- › Maximum et minimum contributif
- › Le principe de la surcote, "surcote parentale" (loi du 14 avril 2023)
- › Avantages complémentaires : majoration de pension pour enfants, majoration tierce personne

Cas pratiques : estimations du montant de la pension vieillesse - carrière au régime général et retraite à taux plein - carrière au régime général et retraite avec décote et surcote

LIQUIDATION ET PAIEMENT DE LA PENSION

- › Indemnité de départ ou de mise à la retraite : les conditions à remplir, la fiscalité
- › Cessation d'activité et modalités de liquidation
- › Conditions requises pour un départ anticipé - dernières dispositions : carrières longues, salariés handicapés, pénibilité au travail, incapacité permanente

Cas pratique : étude d'une EIG afin de connaître les possibilités de départ anticipé

- › Pension de substitution invalidité/vieillesse : loi n°2023-270 du 14 avril 2023
- › La retraite progressive : nouvelles conditions d'attribution, nouveau calcul
- › Cumul emploi-retraite : les règles applicables suivant les situations, acquisition de droits à la retraite sous conditions

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA RÉVERSION

- › Bénéficiaires (conjoint, ex conjoint)
- › Les conditions requises : âge, ressources...
- › Montant de la réversion
- › Allocation d'orphelin : loi n°2023-270 du 14 avril 2023

Quiz de synthèse sur les différentes thématiques

OBJECTIFS

- Définir les différentes hypothèses de date départ à la retraite d'un salarié en tenant compte des règles de fonctionnement du régime général de la sécurité sociale.
- Se repérer dans les différentes validations de trimestres.
- Appliquer les techniques de calcul pour estimer les montants des pensions selon les hypothèses de départ retenues.
- Vérifier les conditions d'ouverture de droit à la retraite progressive et du cumul emploi retraite.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une des seules formations en France entièrement dédiée à la compréhension du régime général de retraite
- Un contenu actualisé à chaque session pour intégrer toutes les nouveautés en matière de retraites
- De nombreux cas d'application pour valider ses acquis
- Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 2 et 3 juin 2025
les 1 et 2 décembre 2025

Paris Montparnasse :
les 10 et 11 mars 2025
les 29 et 30 septembre 2025

RETRAITE : LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO, IRCANTEC

2 jours

MÉCANISMES DE CALCUL ET CONDITIONS DE LIQUIDATION : ÂGE, NOMBRE DE POINTS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS (AGIRC-ARRCO) : APPLICATION DE L'ANI DU 17 NOVEMBRE 2017 INSTITUANT LE RÉGIME AGIRC-ARRCO DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- › Historique de l'ARRCO-AGIRC : régimes et groupes de protection sociale
- › Assiette et taux de cotisations (tranches de salaires) : comprendre le salaire brut, le taux contractuel de cotisations
- › La contribution d'équilibre général, la Contribution d'équilibre technique (CET), la cotisation APEC
- › Particularités AGIRC : le sort des points Tranche C acquis avant 2016
- › Modes de calculs de la retraite : les règles d'acquisition des points, salaire de référence, valeur du point
- › Conditions de liquidation : âge ou carrière
 - âge de retraite, cas de départs anticipés avant 62/64 ans
 - la retraite sans abattement
- › Points gratuits : maladie, maternité, invalidité et chômage
- › Majorations de points : dispositions concernant les majorations pour enfants : enfant né ou élevé et enfant à charge
- › Rachat de points au titre des années d'études
- › Liquidation et paiement des retraites : la demande de retraite unique en ligne, les agences conseil AGIRC-ARRCO
- › Prélèvements sur les retraites et conditions d'exonération partielle ou totale (CSG, CRDS, CASA, cotisation maladie)
- › Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants, démarches

Cas pratiques : calculer des pensions retraite de salariés cadres avec des profils et des carrières variés

- › Reprise d'activité à la retraite (cumul emploi-retraite, retraite progressive) : les nouvelles dispositions en 2022 et 2023

Cas pratiques : calcul de retraite progressive

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE : L'IRCANTEC

- › Assiette et taux de cotisations (taux théorique, taux d'appel)
- › Acquisition de points et liquidation
- › Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants

LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EN ENTREPRISE

- › Les différents régimes supplémentaires en entreprise : PERO, PERCOL
- › Les différentes options pour l'entreprise et le salarié

OBJECTIFS

- Analyser les incidences de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.
- Estimer le montant de la pension en appliquant les modalités de calcul et de validation de points.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation en intégrant les coefficients de solidarité et les coefficients majorants.
- Évaluer le montant d'une pension de retraite globale d'un salarié.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours pour une étude complète des régimes complémentaires de retraite
- Des cas pratiques et des analyses de situation tout au long de la formation

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel/paie, gestionnaires retraite/prévoyance, responsables des avantages sociaux, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 5 et 6 juin 2025
 les 4 et 5 décembre 2025

Paris Montparnasse :
 les 12 et 13 mars 2025
 les 1 et 2 octobre 2025

